

## Désignation d'une personne de confiance

Loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient  
(art. 7 § 2, art. 9 § 2, art. 9 § 3)

Je soussigné (e), ..... (nom et prénom du patient), désigne ci-après la personne suivante comme ma personne de confiance qui peut également, en dehors de ma présence, exercer les droits suivants :

### → S'informer sur mon état de santé et son évolution probable

Période : ..... (ex. jusqu'à une date déterminée, pour une durée indéterminée)

#### IDENTITÉ DU PATIENT

Adresse : .....

Tél. : .....

Date de naissance : .....

#### IDENTITÉ DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Date de naissance : .....

Fait à ..... (lieu)

Signature du patient :

le ..... (date)

## En cas de difficultés

En cas de difficultés ou de questions, adressez-vous à **vos soignants** : médecin, infirmier.ère chef de l'unité.

→ Si vous rencontrez des difficultés dans vos relations avec un membre/service de l'hôpital ou si un membre/service de l'hôpital rencontre des difficultés avec un patient ou un membre de son entourage, le service de **médiation** est à votre disposition :

Tél. : 02/535.35.95  
Route 408B | 9h-13h | LUN-VEN  
[mediation@stpierre-bru.be](mailto:mediation@stpierre-bru.be)

→ En cas d'obstacle lié à la langue, vous pouvez prendre contact avec le service de **médiation interculturelle** :

Tél. : 02/535.32.48  
[mediation\\_interculturelle@stpierre-bru.be](mailto:mediation_interculturelle@stpierre-bru.be)

→ Si votre séjour à l'hôpital suscite des difficultés (d'ordre administratif, financier, organisation du retour à domicile, ...), vous pouvez faire appel au **service social**. Pour cela, n'hésitez pas à demander le passage d'un travailleur social à un membre de l'équipe soignante de votre unité.

→ En cas de **comportements inadéquats**, l'hôpital se réserve le droit (sauf situations d'urgence médicale) d'interrompre votre prise en charge. Vous serez alors adressé auprès d'un autre médecin ou d'une autre institution pour assurer la continuité de vos soins.

## UNITÉ D'HOSPITALISATION



## Bienvenue

Nous vous remercions pour votre confiance. Pour que votre séjour se passe au mieux, il est important que nous puissions collaborer. Nous souhaitons que vous soyez **acteur de votre santé**.

Vos soignants sont là pour vous **aider** et vous **informer**, n'hésitez pas à leur poser des questions.

Respect  
Innovation  
Engagement  
Qualité  
Solidarité

## Nous sommes à vos côtés !

Au travers des valeurs de notre institution (*respect, solidarité, engagement, qualité et innovation*), nous nous engageons à :

- Vous offrir des soins de **qualité** tant au niveau technique qu'humain ;
- Vous donner **l'information** claire et complète dont vous avez besoin pour comprendre votre pathologie et vos soins ;
- Être à votre **écoute** pour comprendre vos besoins, vos questionnements et vous aider à vous soigner au mieux ;
- Vous **respecter** dans votre singularité ;
- Protéger **votre vie privée**, notamment, en gardant vos données confidentielles ;
- Vous proposer l'accès à un service de **médiation** si, à un moment donné, nous éprouvons des difficultés à nous comprendre.

L'équipe hospitalière qui vous prendra en charge est constituée **d'hommes et de femmes qui partagent ces valeurs**. Ils ont pour principale préoccupation de vous offrir les meilleurs soins possibles et ce, **sans distinction de statut social, d'origine ou de religion**.

En choisissant notre institution, vous acceptez de **respecter les valeurs** fondamentales d'un hôpital public tel que le nôtre.

Il nous paraît donc important de vous rappeler que, pour assurer **la qualité de nos soins**, nous ne pourrions satisfaire ou accepter des exigences particulières qui seraient fondées sur des principes de discrimination, quels qu'ils soient (notamment le choix du sexe du médecin).

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions de bien vouloir tenir compte de cette information.

## Pour y parvenir...

Nous avons besoin de vous, et vous demandons dès lors particulièrement de :

- Communiquer au médecin **vos informations médicales**, notamment les médicaments que vous prenez ainsi que les **coordonnées de votre médecin traitant** (un rapport de votre hospitalisation lui sera envoyé) ;
- Ne prendre **que les médicaments donnés par vos soignant.es**, et nous signaler si vous devez en prendre d'autres ;
- Appliquer les **consignes données par l'équipe soignante** (ex. : isolement en chambre, régime alimentaire particulier, rester à jeun, prendre des médicaments...);
- **Respecter**, tant le personnel soignant que les autres patients et visiteurs. L'hôpital ne tolère en aucun cas la violence et l'agressivité. Soyez également attentif au respect de la **vie privée des autres patients** en restant discret vis-à-vis de ceux-ci et de leurs données médicales.

Vous êtes tenu de rester dans l'unité **à tout moment**. Votre absence altérerait la qualité de votre prise en charge. Si vous ressentez le besoin impérieux de quitter l'unité, discutez-en avec vos soignants.

L'hôpital est un **espace non-fumeur**. Merci de ne pas consommer ou être sous l'influence de l'alcool, de drogue ou de tout autre produit illicite durant votre hospitalisation.

En cas de difficulté, l'équipe de la **liaison-addiction** est à votre disposition au 02/535.30.52

## Autour de vous

Au sein de l'hôpital, beaucoup de professionnels collaborent pour votre prise en charge : des médecins, des infirmier.ère.s, des aides-soignant.e.s, des sages-femmes, aides logistiques, personnel d'entretien, des paramédicaux (kinés, psychologues, ergothérapeutes...), des assistant.e.s sociaux, des technicien.ne.s, ouvrier.ère.s, du personnel administratif (agents d'accueil, des admissions...).

Le CHU Saint-Pierre accueille également de nombreux stagiaires et professionnels en formation.

Au cours de votre hospitalisation, vous serez amené à rencontrer différents professionnels qui se présenteront à vous. En cas de doute, **n'hésitez pas à demander à votre interlocuteur de se présenter**.

## Organisation de l'unité

Différentes équipes se succèdent dans la journée et la nuit.

Entre 7h et 9h (suivant l'unité), une réunion d'équipe multidisciplinaire a lieu pendant laquelle le.a responsable infirmier.ère de l'unité fait un rapport sur les patients présents.

La majorité des soins sont réalisés en matinée, mais certains peuvent aussi être organisés durant l'après-midi. L'équipe soignante vous en informera.

Le petit-déjeuner est servi entre 8h et 9h, le dîner vers 12h et le souper aux environs de 17h.

**Vos visiteurs sont les bienvenus**. Pour le bon fonctionnement de l'unité et des soins, il est primordial de respecter les **horaires de visite**. Ceux-ci sont affichés à l'entrée de l'unité. Dans certaines situations précises, les visites peuvent être restreintes.

## Personne de confiance

Nous vous invitons à désigner **parmi vos proches** une personne de confiance à l'aide de notre formulaire "Désignation d'une personne de confiance".

C'est avec cette personne que le personnel soignant pourra, si nécessaire et toujours avec votre accord, communiquer pour tenir vos proches au courant de votre état de santé.

Celle-ci pourra, **même en dehors de votre présence**, s'informer sur **votre état de santé** auprès des soignants.

- Il vous est recommandé de conserver **une copie** (physique ou digitale) de ce formulaire. D'autres exemplaires de ce formulaire sont à votre disposition à l'accueil.
- Vous pouvez **à tout moment** mettre fin à cette désignation en le signalant à votre praticien.

Le formulaire « **Désignation d'une personne de confiance** » se trouve à l'arrière de ce volet.

Une fois rempli, nous vous prions de le remettre au **médecin chargé de votre dossier**.